

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France, including prices for 3 months and 1 year.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne... 50 Pf.
RECLAMES
La ligne... 50 Pf.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A METZ

Voter. Bien voter. Pour qui voter.

Dimanche prochain ont lieu dans tout le pays les élections municipales : c'est une affaire de grande importance et qui n'intéresse pas seulement chaque commune en particulier, mais la contrée tout entière, car sa prospérité morale et matérielle est faite en bonne partie par la sage administration des communes.

Et puisqu'aujourd'hui, par le suffrage universel, chacun a son mot à dire dans les questions communales aussi bien que dans les questions politiques, c'est une obligation pour tous d'exprimer leur opinion et leur volonté par le bulletin de vote ; ce sont ces votes réunis en grand nombre sur les mêmes personnes qui donnent autorité aux élus pour représenter les électeurs dans les conseils publics et y discuter, y décider en leur nom.

De cette importance de l'acte du vote, il faut conclure qu'il ne constitue pas une simple obligation générale, mais bien une stricte obligation de conscience, car le droit de vote met à la charge de celui qui le possède, une part de responsabilité dans les destinées de la commune ; ne pas exercer ce droit de vote, ne pas voter, c'est refuser au bien public le concours qu'on est tenu de lui apporter ; c'est, par conséquent, se rendre responsable du bien qu'on aurait pu faire et qu'on n'a pas fait, et coupable du mal qu'on aurait pu empêcher.

Le devoir de voter constitue donc une obligation morale grave, et ceux qui ne l'accomplissent pas, manquent à leur conscience : quelle que soit la cause de leur abstention, indifférence ou lâcheté, peu importe, elle est préjudiciable aux intérêts de la commune et du pays ; par conséquent, elle est gravement répréhensible.

C'est aussi un devoir de bien voter, et un devoir de conscience plus strict encore que celui de voter, car ce qui importe surtout, ce n'est pas d'avoir une majorité, — on finit toujours par en avoir une — c'est d'en avoir une bonne, c'est-à-dire, par exemple pour la commune, avoir une majorité au Conseil, qui sache travailler au progrès et au bien-être tout en appliquant les principes admis du bon ordre et de l'économie financière et sociale, et en sauvegardant absolument les intérêts moraux, soit scolaires, soit religieux ; il n'y a pas en somme autre chose dans l'administration d'une commune.

Telles sont évidemment les idées dont doivent s'inspirer tous les électeurs qui iront aux urnes dimanche, à Metz, dans nos cités et dans nos villages lorrains ; telles sont les préoccupations qui doivent éclairer leur conscience et déterminer leur choix : l'acte de voter étant grave en lui-même, ils n'allègent leur conscience qu'en donnant leur voix aux hommes qui sont capables de représenter vraiment et courageusement les principes moraux et économiques qui doivent présider à l'exercice d'une sage administration municipale.

Et ne disons pas que la manière dont nous votons ne regarde pas notre conscience parce c'est un devoir civique et non religieux ; ce serait une grossière erreur. Notre âme n'est pas un temple ou le sanctuaire seul serait habité par la conscience pour accomplir les devoirs envers Dieu et dont la nef serait livrée à toutes les libertés et à toutes les passions : la conscience est la voix de l'âme tout entière, si elle détermine dans le sanctuaire nos rapports avec Dieu et avec nous-mêmes, nous pouvons dire que dans la nef elle proclame tout aussi hautement nos devoirs envers l'homme et envers la société ; c'est là qu'elle redit à tous et à chacun le devoir de bien voter, c'est-à-dire répéter, de voter d'après les principes moraux et financiers qui doivent présider à la bonne administration d'une société, commune ou état, dont les assises reposent en même temps sur les traditions, sur l'économie et le progrès.

Pour qui voter ? C'est ici que la question devient plus délicate. On peut la résoudre cependant avec assez de facilité d'après ce que nous venons de dire et il faut voter pour les candidats qui répondent nettement à ce que nous avons avancé dans le point précédent. Néanmoins il ne faudrait pas se contenter de généralités et il convient de voir si tels ou tels candidats sont conformes à la conception chrétienne, sociale et économique, que nous nous sommes faite de nos représentants, au Conseil municipal.

Et s'il faut préciser encore, je dirai qu'en règle ordinaire il faut voter, dans les villages comme dans les cités, pour les conseillers sortants qui ont fait leurs preuves : ils sont comme les colonnes d'une commune et ils sont mieux outillés que les jeunes pour mettre et maintenir les bonnes traditions de sens pratique, d'économie et d'esprit de suite qui font la valeur d'une administration communale : il les faut assez nombreux pour que les jeunes, tout en leur apportant un peu plus d'activité et en les aidant à franchir les étapes du progrès, s'ha-

bituent à leur embolter le pas et à devenir sages et positifs comme eux.

Mais à Metz en particulier pour qui faut-il voter ? Eh ! il me semble que la question ne se pose guère. Les différents partis ont conclu très loyalement un compromis pour éviter à la population les vicacités et les amertumes ordinaires des luttes électorales : on a dû faire quelques sacrifices de personnes ; on n'a pas eu à faire en somme de sacrifices de principes, mais on a la certitude que pour certaines questions délicates, comme par exemple la confessionnalité de nos écoles et le maintien de nos classes paroissiales, on aurait en leur faveur à peu près l'unanimité, à tout le moins une très forte majorité.

Dans ces conditions à Metz, il faut loyalement voter pour le compromis : aussi, mettant à part tout ce qui peut nous diviser et ne considérant ici que notre qualité de citoyens et nos devoirs égaux de citoyens de la même cité, nous devons voter aussi sincèrement pour M. Dannevert ou pour M. Ernst que pour M. Jung. Si on a dû discuter avec les chefs des groupements divers pour préparer les listes à soumettre aux assemblées de chaque parti, après la liste faite il n'y a plus ni parti ni groupe, mais une grande famille de citoyens qui vont pacifiquement élire les plus capables d'entre eux pour administrer sagement le patrimoine communal.

Dans le pays donc, votez pour ceux, conseillers sortants ou candidats nouveaux, qui ont déjà fait leurs preuves ; à Metz votez pour la liste du Compromis.

APPEL !

Concitoyens, Electeurs,

Les raisons qui ont déterminé les trois partis de la bourgeoisie à conclure un compromis électoral, sont brièvement caractérisées dans leur appel aux électeurs. En tête de ces raisons se trouve la considération légitime que, en ce moment surtout, il faut éviter à notre peuple de nouveaux dissentiments et les passions d'une lutte électorale. Depuis des années notre chère Alsace-Lorraine ne trouve pas de repos par suite des affaires et des querelles nationales et politiques ; tout son développement en souffre ; le progrès culturel et économique aussi bien que l'essor politique exigent impérieusement un répit. C'est à cette nécessité que, conformément au devoir, nous subordonnons aujourd'hui l'intérêt de parti.

Le compromis conclu d'après ces considérations, prévoit pour les trois partis une base proportionnelle dans la répartition des mandats en prenant pour point de départ les chiffres des suffrages émis lors des dernières élections pour le Landtag. La représentation proportionnelle appliquée volontairement, correspond aux revendications des programmes de tous les partis, y compris les socialistes. Nous faisons donc de plein gré ce que nous réclamons, d'accord avec les socialistes, comme réglementation légale ; nous répartissons les mandats d'après les positions acquises effectivement et nous évitons ainsi que, par des hasards ou des arrangements, certains intérêts politiques et économiques soient complètement éliminés.

Un parti, sans doute, n'a pas été pris en considération pour le compromis — le parti socialiste, et de ce fait il déverse toute la coupe de sa colère sur le compromis, voulant faire croire aux gens qu'il a été conclu par les partis de la bourgeoisie dans un accès de peur tremblante, afin de tenir le socialisme à l'écart du Conseil municipal.

Cette affirmation est aussi fautive que ridicule. Et d'abord il n'est besoin d'aucun effort particulier pour tenir le socialisme à l'écart du Conseil. Malgré toute l'agitation sans scrupule, il n'a jamais pu faire passer un seul de ses candidats aux élections municipales ; il n'a jamais pu réunir plus de 10 p. 100 des voix pour ses listes. Même aux élections pour le Landtag, il a à peine obtenu 1000 voix sur les 9000 suffrages émis. Par ses propres forces il ne peut donc faire élire aucun candidat et il est réduit à l'appui de tous les partis ou de quelques-uns d'entre eux qu'il combat d'une manière si déloyale et si brutale dans ses feuilles volantes. Vraiment, pour tenir le socialisme à l'écart, un compromis n'est pas nécessaire.

Mais d'un autre côté, la social-démocratie de par sa propre faute, ne pouvait être prise en considération dans cette représentation proportionnelle des autres partis puisque, récemment dans le congrès du parti à Schlestadt, elle a interdit tout accord avec un parti quelconque pour le premier tour. Une faible majorité de quelques voix a ainsi condamné aussi les socialistes de Metz, au lieu de faire de la politique pratique et de s'assurer une représentation au Conseil municipal, à compléter leurs voix pour des raisons théoriques et en vue de l'agitation. Et parce que les autres partis ne veulent pas s'associer à de pareilles niaiseries et se combattre réciproquement pour faire plaisir aux socialistes, ceux-ci se répandent en invectives contre la masse réactionnaire et qualifient de misérable marchandage l'application pratique par les partis de la bourgeoisie d'une revendication propre au parti socialiste ! N'y a-t-il pas de quoi rire !

Toutefois la social-démocratie a encore découvert une autre raison secrète : grâce au com-

promis les partis de la bourgeoisie voudraient éviter qu'on dévoile toutes les fautes commises pendant la dernière période municipale. Et pour appuyer cette découverte on énumère alors, en les agrémentant de faussetés et d'exagérations grosses comme le poing et d'insinuations blessantes, tous les prétendus péchés du dernier Conseil municipal.

Or, en réalité, il n'y a rien à cacher ni à dissimuler, pas plus pour les partis du compromis que pour les anciens conseillers, parce que tout ce qui s'est fait au Conseil, s'est passé depuis six ans au grand jour de la publicité, parce que depuis six ans, on en rend compte chaque semaine dans les journaux et que chacun qui le désire peut lire chaque chiffre et chaque délibération imprimés dans les organes de la presse. Quiconque est au courant des affaires sait qu'il y a certaines choses qui, pour des raisons d'opportunité, ne peuvent pas être discutées en séance publique ; mais ici encore le résultat des délibérations est publié et imprimé. Il n'en est donc rien de cette prétendue politique d'étouffement.

D'ailleurs les décisions et les mesures arrêtées par le précédent Conseil supportent aussi la lumière de la pleine publicité et peuvent se montrer sans crainte. Il n'en est pas de meilleure preuve que la maigre récolte réunie avec tant d'efforts par la feuille volante des socialistes, et qui n'a été possible encore qu'à l'aide de faits dénaturés et d'inventions ; des mots à effet et des affirmations sans preuve, c'est tout ce qu'on y trouve. Laissons donc une fois parler les faits.

Lorsqu'il est entré en fonctions, le Conseil sortant a trouvé un héritage difficile. Avant tout, on le sait, les finances de la Ville étaient dans un état bien précaire ; les recettes étaient loin de couvrir les dépenses et depuis des années les grands déficits du budget ordinaire étaient couverts à l'aide d'emprunts. C'est le plus grand mérite du Conseil d'avoir remédié radicalement à cette situation. Il va de soi que cet assainissement des finances ne pouvait pas s'effectuer sans la création de nouvelles sources de recettes et notamment sans de nouvelles taxes. Malgré les grandes exigences résultant de la couverture du déficit et de l'accroissement des nouvelles dépenses, malgré les difficultés particulières créées par la disparition d'anciens impôts, il a été possible de mettre les finances municipales complètement et heureusement en ordre, sans qu'il fut besoin d'augmenter les charges d'une manière excessive.

On s'en tint aux plannings additionnels portés au chiffre de 90 et à l'avenir aussi il n'y aura pas d'augmentation ; que l'on mette en regard les plannings additionnels d'autres communes, telles que Mulhouse, Colmar, Strasbourg, où ils s'élevaient jusqu'à 200.

Ce n'est pas la faute au Conseil si on n'a pu renoncer à l'octroi et si, au contraire, par suite de la suppression de l'octroi sur les avoines, les légumes, les viandes, les volailles, etc., il a fallu l'étendre à d'autres articles, en particulier sur les matériaux de construction ; c'est un parfait exemple de déloyauté politique de la part des socialistes lorsqu'ils arrivent de ce côté avec des reproches. Et c'est là le même parti qui, là où il avait voix au chapitre dans les assemblées municipales, a voté lui-même pour le maintien de l'octroi, sachant bien qu'avec notre législation fiscale actuelle il n'était pas du tout possible d'agir autrement ; parce qu'il sait tout aussi bien que nous que la suppression de l'octroi, dans la situation légale existant aujourd'hui, imposerait les plus graves charges aux faibles de préférence et que la forte partie de la population, par exemple les militaires, ne peut être atteinte que par l'octroi afin d'être amenée à contribuer dans une proportion équitable aux impôts municipaux.

De pareils reproches ne sont que des manœuvres déloyales. Que l'on ait donc enfin le courage et que l'on dise ouvertement aux citoyens qu'aujourd'hui, avec la suppression de l'octroi, ils auraient à payer environ 250 plannings additionnels au lieu de 90 ! Le succès ne serait certes pas pour les socialistes.

Si malgré tout on a réussi à faire face aux besoins sans augmenter les plannings additionnels, il faut d'abord attribuer à une sage économie de la part du Conseil et avant tout à cette circonstance essentielle que l'on a réussi à augmenter les recettes des exploitations communales appartenant à la Ville.

C'est ainsi qu'il a été possible dès 1909 de porter les recettes ordinaires de 2.800.700 M à 4.140.000 M en 1908 et d'atteindre 5.007.000 M en 1912 après l'introduction de l'amortissement méthodique. Pour 1913 elles sont évaluées à 4.914.000 M et pour 1914, y compris le Sablon, à 5.472.000 M.

Le rôle que jouent en cecl les recettes propres à la commune se dégage du fait que le rendement de la fortune municipale, sans imposition des contribuables, est monté à 1.160.000 marks en 1909 et à 1.753.000 M en 1912. Cela équivalait à un fort dégrèvement des contribuables et signifie un important progrès.

Cette politique financière a permis, en outre, de payer à l'aide des recettes courantes, d'importantes dépenses annales et extraordinaires, qui étaient couvertes autrefois avec les ressources des emprunts.

ments du passé et en persévérant dans la voie nouvelle on atteindra d'autres résultats favorables.

Il n'est naturellement pas possible d'énumérer tout ce qui a été réalisé avec les ressources dont le rendement a été augmenté ; il suffira de faire ressortir quelques points. On ne saurait mieux résumer le reproche fait au Conseil de s'être montré rétrograde qu'en rappelant son activité dans l'important domaine de l'école et de la prévoyance sociale.

Le développement des institutions scolaires de la Ville a été largement secondé par le Conseil sortant. Pendant la durée de son mandat un nouveau bâtiment a été construit et livré à sa destination pour l'Ecole supérieure de demoiselles de la Ville ; l'Ecole primaire supérieure de filles a reçu des locaux mieux appropriés situés dans la plus belle section de la Ville ; dans la 5^e section, une nouvelle école primaire spacieuse, bien située et aménagée d'une manière rationnelle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne Monnaie. Dans ces derniers temps le Conseil municipal a décidé l'érection d'un deuxième édifice scolaire dans ce quartier si peuplé de la Ville, savoir sur la paroisse Saint-Eucaire. L'installation d'une clinique dentaire pour les écoles primaires, la nomination de médecins pour les écoles, l'envoi d'enfants de constitution faible aux bains salins et à la campagne dans une proportion toujours croissante, permettent à tout le monde de reconnaître clairement la vive sollicitude en particulier pour les enfants des classes peu aisées astreintes à fréquenter l'école. L'installation de bains dans les nouveaux bâtiments scolaires, l'établissement de places de jeux et de sports ainsi que l'encouragement et l'appui donnés aux jeux de gymnastique et autres de toute sorte, ont complété la prévoyance pour la jeunesse et pour sa santé.

La prévoyance pour la prime enfance se manifeste par l'œuvre du lait pour les nourrissons, l'activité du médecin de la Ville nommé il y a quelques années, de la tutelle générale municipale nouvellement organisée et des dames visiteuses nommées tout récemment. La fréquentation des écoles élémentaires de Metz est gratuite depuis longtemps et, pour venir en aide aux parents sans ressources, la Ville fournit aussi gratuitement à leurs enfants les livres de classe, les cahiers, etc. ; la Ville a consacré à ce but des crédits allant en augmentant durant les six dernières années. En accordant des bourses dans une mesure croissante à des élèves des Ecoles primaires supérieures et des Ecoles de perfectionnement ainsi qu'à ceux fréquentant les établissements d'enseignement secondaire de la Ville et de l'Etat, le Conseil municipal a pensé travailler de son côté à la diffusion de l'instruction parmi les classes du peuple et à une répartition équitable dans la limite de ses compétences vis-à-vis de ces établissements, comptant ainsi rencontrer aussi l'approbation de la généralité.

Différentes bourses pour des études supérieures accordées à de jeunes concitoyens bien doués ont contribué également à ce but. Dans le domaine de l'hygiène, le Conseil municipal a montré toute sa sollicitude pour la lutte si vigoureusement entreprise dans ces derniers temps contre la tuberculose, cette maladie redoutable des classes populaires, et en vue d'assurer les mesures de prévoyance à cet effet, il a créé une institution particulière avec l'appui financier généreux de la Ville.

Une attention spéciale n'a cessé d'être témoignée à la question des logements ; la commission municipale des logements a travaillé d'une manière ininterrompue. Une somme d'un demi-million en chiffre rond a été consacrée de 1909 à 1913 à des travaux d'assainissement dans la ville vieille, y compris les achats de terrains. On a favorisé la construction de logements pour les classes peu fortunées et ouvrières.

D'importantes charges nouvelles ont été imposées à la Ville par suite de l'extension de l'assistance obligatoire à l'Alsace-Lorraine ; pour y faire face, la Ville a accordé des subsides croissants au Bureau de bienfaisance. En vue d'une application plus intense de l'assistance publique, le nombre des districts d'indigents a été porté de 5 à 10. L'Office de prévoyance pour alcooliques nouvellement installé à côté de l'Office de prévoyance contre la tuberculose, est affecté également à la mission de l'assistance publique et à la lutte contre le paupérisme.

Mais la prévoyance municipale n'est pas limitée à ces classes de la population menacées dans leur gagne-pain et dans leur existence par la maladie, n'ayant pour vivre que le travail de leurs mains ; le Conseil a étendu aussi en particulier ses mesures de prévoyance aux ouvriers en bonne santé, capables de travailler ; il a relevé la situation des ouvriers municipaux par des augmentations de salaires, la réduction de la journée de travail ; par des soins plus appropriés en cas de maladie, par l'amélioration des pensions des ouvriers invalides et des survivants des ouvriers de la Ville décédés. L'institution d'une délégation d'ouvriers et d'autres prescriptions sociales modernes ont été vœux accordés par le Conseil en exécution d'un vœu exprimé par les ouvriers de la Ville en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les organes municipaux, secondés efficacement par des membres du Conseil, ont tra-

vaille dans cet esprit social, au-delà du cadre des ouvriers de la Ville, entre patrons et ouvriers, afin de trouver la solution nécessaire en cas de conflits. Des crédits proposés et votés par le Conseil pour l'exécution de travaux destinés à remédier au chômage, ont tenu compte de ce sentiment social. A côté de ces efforts dans le domaine social, on n'a pas oublié de favoriser les arts et les sciences ; les dépenses ordinaires affectées à cet effet sont montées de 121.000 M en 1909 à 146.000 M en 1912. Les représentants du commerce et de l'industrie ont toujours pu compter sur l'appui du Conseil pour favoriser leurs intérêts ; à cet égard, les efforts ont toujours tendu à l'amélioration des voies de communication, en particulier vers le bassin industriel au nord de Metz, à la canalisation de la Moselle et aux facilités à accorder à l'industrie afin de l'attirer à Metz.

Il ne faut pas omettre de mentionner que la question si éminemment importante de la construction d'un nouvel hôpital est enfin tranchée et ce d'une manière qui constitue une excellente solution au point de vue hygiénique et excessivement favorable au point de vue financier pour les finances de la Ville et les poches des contribuables. Les travaux de construction ont été mis tout récemment en adjudication.

Il est à regretter que le tramway électrique devant raccorder le bassin industriel à la Ville ne soit pas encore avancé d'une manière satisfaisante. La faute n'en incombe pas au Conseil municipal ; tous ceux qui sont au courant de la question le savent.

Et que l'on compare maintenant avec ce que précède les choses débitées dans les feuilles volantes de nos adversaires ! Vraiment le Conseil municipal sortant peut tranquillement supporter la comparaison et les partis ayant signé le compromis n'ont pas à craindre une critique objective.

La critique socialiste ne pouvait manquer de parler des « plats garnis » dont se régalaient les conseillers municipaux, « dans les salons de l'Hotel-de-Ville », alors que le peuple « réclamait du pain à grands cris » ; cela ne saurait surprendre de la part d'un parti qui, pour faire de l'agitation, ne recule devant aucun mensonge et devant aucune spéculation sur les plus bas instincts des masses. Il va de soi que cette affirmation est un mensonge gros comme le bras.

Si ainsi le compromis est justifié en lui-même et si ceux qui l'ont conclu et qui y participent ont fait leurs preuves dans la gestion des affaires municipales, il est compréhensible qu'à l'exception des socialistes, et quelques éléments faisant bande à part, le gros des citoyens y ait adhéré. En effet, l'attitude dans les réunions des partis, celle de la presse et de l'ensemble du public sont la meilleure légitimation pour l'entente conclue et permettent d'espérer le meilleur succès.

Assurément chaque compromis, voire même chaque élection impose des sacrifices et des concessions ; ils ont été faits en vue du bien général et, en tant qu'il s'agit des partis et des grandes représentations professionnelles, ils ont été consentis aussi avec modération politique et circonspection. Que les autres y prennent modèle et qu'ils relèguent à l'arrière-plan de petits intérêts personnels pour le bien de la généralité.

Chacun peut voter, mais chacun ne peut pas être élu ! Ne peuvent même pas être élus tous ceux qui sont justes, à plus forte raison ceux qui se croient aptes.

Mais il est blâmable de combattre pour de pures considérations personnelles une idée saine et de décliner de nouvelles querelles. Nous espérons que les électeurs ne se préteront pas à de pures manœuvres d'ambition personnelle et d'indiscipline de parti.

Aux citoyens de décider si, durant les six prochaines années, les destinées de la cité doivent continuer à être dirigées dans des voies de sagesse et de progrès et s'ils veulent confier cette direction aux hommes désignés par la confiance des partis, ou bien s'ils veulent abandonner le sort de la Ville à une majorité incertaine ou aux expériences dangereuses de la domination socialiste.

Le choix ne saurait être difficile.

Nous vous prions, chers Concitoyens, et en particulier nous prions nos partisans de voter pour les candidats des partis du compromis :

- BEQUER Théodore, directeur de banque.
BERNANOSE Justin, propriétaire horticulteur.
BUTTERMANN Jules, directeur de banque.
CHARPANTIER-MOITRIER Albert, industriel.
D'CHRISTEL Charles, médecin.
CHRISTMANN Auguste, négociant.
DONNEVERT Max, avocat-avoué.
D'ERNST Guillaume, médecin.
FELTZ Charles, gérant (Maison Mungenast)
GERBES Conrad, rentier.
GUENSER André, rentier.
HABERER André, maître serrurier et fabricant.
HEINEMEYER Louis, ingénieur en chef.
HOFF Ernest, secrétaire supérieur des chemins de fer.
HUSCH Jacques, assistant supérieur des postes.

JOURN Jules, pépiniériste.
JUNG Nicolas, professeur à l'école réale supérieure.
KINTZINGER Justin, professeur.
KONRATH Ballhaus, rentier.
LEISER Emmanuel, rentier.
D MAHET Henri, médecin.
MULLER Louis, secrétaire des postes en retraite.
PETRIH Gustave, architecte.
REUMONT Charles, banquier.
SCHWARTZ Henri, maître bouclier.
D SEIFERT Wilhelm, professeur.
BERWE Frédéric, ouvrier aux ateliers des chemins de fer.
TUTEUR Félix, fabricant.
VAUTHIN Paul, restaurateur.
WEISSMANN Guillaume, rentier.

Listes de division.

Il nous revient de source très sûre qu'on prépare d'un certain côté, où l'on a un peu l'habitude de ces manœuvres louches, une liste de division sur laquelle seraient inscrits plusieurs noms indigènes honorables. Quelques-uns ont peut-être été consultés, les autres sûrement pas.

C'est la même manœuvre qu'il y a six ans. Si certains messieurs sont mécontents de n'avoir pas été proposés, est-ce une raison vraiment pour venir jeter le trouble dans le corps électoral, alors que tous les partis se sont d'accord pour un compromis qui donne satisfaction à la grande majorité? Nous protestons contre ces divisions intestines et nous insistons à nouveau pour que les électeurs, indigènes et autres, soient fidèles à la liste du compromis.

Les corporatistes.

Mardi soir, dans une assemblée générale, les corporatistes ont décidé d'une forte majorité, indépendamment de quelques voix dont on n'a pas pu tenir compte sur la liste de compromis, de voter pour la liste établie par les partis bourgeois, Groupe lorrain, Centre et parti libéral.

Les débauchés.

Le lendemain soir, les associations des débauchés indigènes et immigrés, réunies dans la salle Hammersbach, ont également décidé de soutenir la liste de compromis.

Contre les listes compromises.

Le même soir, dans une réunion organisée pour les électeurs libéraux des 96, 115 et 116 sections, M. Douvenet a protesté contre les listes compromises et a demandé l'assistance à respecter le compromis passé entre les trois partis bourgeois.

Un saluon.

Les six candidats de la liste de compromis sont arrivés le 14 mai au Centre et au Groupe lorrain et dont les noms sont : MM. le Dr Rech, Bayer, Dietrich, Frankum, Hamann, Schmitt. Ils ont été reçus par les membres du comité de la liste de compromis, qui ont été consultés, par conséquent à leur insu et contre leur gré, qu'on fait figurer leurs noms sur une autre liste de candidats.

Ce procédé ne pouvant avoir pour but que de modifier le désaccord entre les électeurs des deux partis ci-dessus dénommés et de faire deux fois de suite la sincérité de la parole des candidats, ceux-ci répondent énergiquement à cette manœuvre et déclarent formellement rester fidèles à leurs engagements pris.

Les électeurs sont donc priés de ne voter que pour la liste sur laquelle figurent les six candidats ci-dessus dénommés.

Le nombre des électeurs.

Portés sur les listes pour les élections municipales de Metz se monte à 8300 pour la première circonscription et dans la seconde (Metz-Salmon) à 2012.

Dans la 1^{re} circonscription, les électeurs sont répartis comme suit :

1 ^{re} section de vote 333 électeurs	2 ^o 403
3 ^o 481	4 ^o 581
5 ^o 487	6 ^o 573
7 ^o 570	8 ^o 540
10 ^o 515	11 ^o 504
12 ^o 435	13 ^o 430
14 ^o 408	15 ^o 418
16 ^o 375	17 ^o 381
18 ^o 351	

Dans la 2^e circonscription :

1 ^{re} section de vote 1465 électeurs	2 ^o 517
--	--------------------

Cartes d'électeurs.

Tes cartes d'électeurs envoyées en vue des élections municipales, un grand nombre ont été retournées, par la poste comme n'ayant pu être distribuées, les destinataires étant partis sans indication de leur nouvelle adresse.

Les cartes d'électeurs qui n'ont pas encore reçu leur carte peuvent la retirer à l'Hôtel de Ville, chambre n° 39 (entrée par la cour); mais ils devront justifier de leur identité.

La Journée

Le Reichstag, le ministre des affaires étrangères a déclaré hier que la situation internationale s'améliore en Europe, et que les perspectives sont meilleures dans les Balkans.

Les troupes françaises poursuivent la conquête du Sud-Est du Maroc.

M. Poincaré, président de la République, a terminé sa villégiature à Eze et est rentré au château à Paris, où il recevra demain le roi et la reine de Danemark.

Le Roi de Suède a repris hier la direction du gouvernement.

Turkhan pach, premier ministre albanais, est arrivé à Rome. Le roi de sa nation croit avoir conclu au gouvernement italien que l'Albanie ne fera aucune concession aux Grecs.

La session du Parlement ottoman a été ouverte hier par un discours du sultan. ...

Le gouvernement serbe est sorti victorieux de l'interpellation sur le mécontentement des officiers.

Tandis que les médiateurs étudient le plan d'une jonction et transactionnelle de gouvernement, devant l'Assemblée nationale, les généraux Hurwitz et Caranza pour la pacification du Mexique, la révolution continue ses progrès. La ville de Tampico est tombée dans les mains des constitutionnels.

Le Japon, le comte Okuma a développé le programme du nouveau cabinet. Il a dit que le gouvernement vient à uniformiser les vues entre le ministre des finances et les différentes administrations militaires et civiles. Les finances sont réorganisées, les ministères et l'on entrera le plus possible dans la normale. L'union gouvernementale au municipal.

Le lendemain soir, les associations des débauchés indigènes et immigrés, réunies dans la salle Hammersbach, ont également décidé de soutenir la liste de compromis.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

REICHSTAG

REGISTRATION DES M. DE JAGOW

Berlin, 14 mai. — Au Reichstag, le député allemand et deuxième lecture du budget des affaires étrangères, M. von Jagow, remplaçant le chancelier de l'Empire.

Depuis le dernier discours du chancelier et, dit-il, la décade européenne en Europe a fait des progrès. Nous espérons que la liquidation de la situation créée par le traité de Versailles sera terminée dans un avenir prochain.

M. von Jagow espère que la liquidation de l'empire ottoman sera pour nous favorisée et que nous aurons la paix dans les Balkans. Il a dit que la situation de la Turquie est satisfaisante et qu'il n'y a aucune raison de croire que la consolidation progressive de l'Allemagne sera retardée.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

M. von Jagow salue avec satisfaction le rôle participatif joué par la Triplice dans les événements des Balkans. Il a dit que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure et que le gouvernement allemand n'a rien de commun avec les troupes grecques de l'Asie mineure.

Le délégué socialiste à l'Assemblée nationale, M. de Jago, termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

M. de Jago termine en disant : Je vous demande, Messieurs, votre appui. Nous travaillons de toutes nos forces à la situation internationale. Je vous assure la sécurité de l'Allemagne qui se trouve dans une situation géographique qui n'est pas précisément mauvaise, et développent l'Empire. Je vous prie de voter pour l'Allemagne.

ALSACE-LORRAINE

L'Empire et les traités de perception des douanes.

Les Etats confédérés situés aux frontières de l'Empire perçoivent les droits de douane et les contributions indirectes pour l'Empire et paient les droits de perception que l'Empire doit leur rembourser. Mais ce remboursement est loin d'être intégral, l'Empire allouant simplement à ces Etats le service de douane qui est réparti entre les Etats adhérents. L'Alsace-Lorraine a réclamé souvent d'être obligée de déboursier ainsi des sommes bien supérieures à celles qu'il lui restitue. Or, la *Triplice* a refusé de reconnaître l'Alsace-Lorraine comme Etat adhérent à la Serbie, et de M. Louis Duchesne, directeur de l'Ecole française à Rome.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

ALSACE-LORRAINE

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

ALSACE-LORRAINE

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est donc un territoire placé sous le régime de l'Alsace-Lorraine.

Le ministre des finances a répondu que l'Alsace-Lorraine n'est pas un Etat adhérent, mais un territoire placé sous le régime de l'

LA
Maison C. SALOMON Frères

Rue du Palais — METZ — Rue du Palais

recommande tout particulièrement ses

Nouveaux Rayons de Confections

pour
Hommes et Garçonnetts

Vêtements tout faits et sur mesure

Vêtements de travail

Vareuses, Costumes de sport, etc.

Rayon spécial de Chemiserie pour hommes

Chemises - Cols - Gants

Cravates - Bretelles, etc.



Maison Isler-Delatte

Oscar HOOPS, Succ^r

Metz, 10, rue Fournière (coin rue de la Princesse)

Téléphone 1397

Cadeaux de 1^{re} Communion

Grand choix d'Articles religieux 214-10

Chapelets, Dizaines

Croix, Médailles

Horlogerie :: Bijouterie

Orfèvrerie

Atelier de réparation

Achat et échange d'or et argent.

HUG & C^{IE} St-LOUIS

Manufacture d'instruments de cuivre 129-3

Pistons et à Cylindres

en qualité courante

et artistique,

d'après

tous systèmes

Installation complète

de corps de Musique.

Conditions

avantageuses et

coulantes.

Réparations

d'instruments de

toutes marques

Demandez nos catalogues gratuits.

Machines

Walter A. Wood

vraie marque américaine

Faucheuses „AMIRAL“

en acier — grande légèreté de tirage

JAVELEUSES - LIEUSES

munies des derniers perfectionnements.

RATEAUX

automatiques, système SANGLIER

FANEUSES

avec graissage automatique

et bâti indéformable.

Maison Aug. CHRISTMANN

Aug. Hennequin, Succ.

METZ — Rue des Allemands, 23.

Les Magasins sont ouverts les Dimanches jusqu'à midi. 218-9

Guérison d'un Vétérinaire

M. Debert, vétérinaire à Lunéville, souffrait depuis dix-huit mois. « J'avais, écrit-il, une constipation opiniâtre et des crampes d'estomac qui revenaient par intervalles de quinze jours à un mois et duraient de six à douze heures. J'étais devenu d'une grande maigreur et mon teint était tout jaune. Je prenais tantôt des lavements ou des potions calmantes. J'essayai du bismuth et de la magnésie. Rien n'avait pu vaincre ma constipation et je souffrais toujours de l'estomac, quand un jour, on m'indiqua la poudre de Charbon de Belloc; on m'assura que ce remède était excellent pour le mal dont je souffrais. J'en pris deux cuillerées à bouche sans grand espoir. Mais quelle ne fut pas ma surprise de me sentir mieux presque immédiatement. Je repris deux autres cuillerées le soir et continuai de même les jours suivants. Le lendemain, mes douleurs avaient disparu. Deux jours plus tard, ma constipation cessa. Mes digestions redevinrent bonnes, mon teint reprit bientôt des couleurs, et un embonpoint satisfaisant succéda à la maigreur. Je dois ma guérison, qui est complète, au Charbon de Belloc.

« Signé: Louis Debert, vétérinaire. »

L'usage du Charbon de Belloc, à la dose de 2 à 3 cuillerées à bouche après chaque repas, suffit, en effet, pour guérir en quelques jours les maux d'estomac les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.

Le moyen le plus simple de prendre la poudre de Charbon de Belloc est de la délayer dans un verre d'eau pure ou sucrée que l'on boit à volonté en une ou plusieurs fois.

Le Charbon de Belloc ne peut faire que du bien et jamais aucun mal, quelle que soit la dose qu'on prend. On le trouve dans toutes les Pharmacies. Prix du flacon, 2 M 50.

Pour éviter toute erreur, bien regarder si l'étiquette du flacon porte le nom de Belloc et l'adresse du laboratoire: Maison L. Frère, 40, rue Jacob, Paris.

P.-S. — Les personnes qui ne peuvent s'habituer à avaler de la poudre de charbon peuvent remplacer son usage par celui des Pastilles de Belloc: en prenant 2 ou 3 pastilles après chaque repas et toutes les fois que la douleur se manifeste. Elles obtiendront les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Ces pastilles ne contiennent que du charbon pur. Il suffit de les mettre dans la bouche ou elles se délitent d'elles-mêmes et d'avaler la salive. Prix de la boîte 2 M 50.

Composition: Charbon végétal.

Langenbruck Hôtel Pension Waldeck

700 m. d'alt. village pittoresque, situation privilégiée, jardins et parcs, ombrageux avec forêts attenantes. Excursions. Soins dévoués. Bains, restaurant à l'air. 202-7

Prospect. par E. Singer-Friedli.

Imprimerie Lorraine, Metz, 14, rue des Clercs.

Samuël LEVY

Place d'Armes, 13 — Point central du tramway
METZ

Nouveautés - Soieries - Draperies - Toiles - Trousseaux
Lingerie - Rideaux - Tissus de coton

Spécialités en literie

Crins - Laine - Plumes - Duvets - Tampico - Couvertures

Grand assortiment d'articles pour communiantes
et robes confectionnées

LES CYCLES PEUGEOT

procurent aux TOURISTES qui les adoptent un agrément sans mélange. MACHINES ROBUSTES et SURES, elles sont aussi des instruments de travail incomparables.

Si vous venez à Metz pendant les Foires n'oubliez pas de visiter les magasins

AULNER-THIERY

non seulement vous y trouverez le meilleur accueil mais également une bicyclette répondant à tous vos désirs, et aux meilleures conditions.

Pendant la Foire nos magasins sont ouverts le Dimanche jusque 6 heures du soir. 129-5

HEINRICH LANSZ MANNHEIM

Gründet 1859 5200 Arbeiter und Beamte

GRÖSSTE UND BEDEUTENDSTE FABRIK DEUTSCHLANDS FÜR DRESCHMASCHINEN, STROHPRESEN, LOKOMOBILEN

Selbsteinleger, Spreubläser, Kurzstrohbläser und Ballenheber.



Komplette Dreschanlagen für Dampf- oder Motorbetrieb

Über 22 000 große Dreschmaschinen im Betrieb verbürgen die Güte der aus mehr als 30jähr. Erfahrung im Dampf-dreschmaschinenbau hervorgegangenen Bauart.

LANZ'SCHE ZUG-LOKOMOBILEN

machen die heure und mit Risiko verbundene Pferdebespannung zum Transport der Dreschgeräthe usw. auch auf schlechtesten Wegen entbehrlich.

BLOUSES

ROBES mi-confectionnées

BRODERIES

en choix considérable

Élégance incomparable

MAISON de SOIERIES

Derck Roos

METZ

A LOUER
Centre de Rombas
Beau Magasin
convenant à tous genres de commerce.
S'adresser à Monsieur P. Doucet. 219-2

A céder
dans grosse sous-préfecture de la Somme
Importante
Maison d'épicerie
80 années d'existence.
Gros et détail. Vins et eaux-de-vie. - 140000 à 145000 frs. d'affaires.
S'adresser au bureau du journal. 219-3

Représentant
visitant les magasins de tissus, pourrait s'adjoindre à la commission une petite collection en tissus pour vêtements d'enfants, fabriqués en Alsace.
Adresser les offres au bureau du journal sous chiffre 221-8.

Jeune fille
de bonne famille, ayant fréquenté l'école de commerce, désirerait faire un stage comme caissière dans maison sérieuse.
S'adresser au bureau du journal. 222-10

On demande
2 hommes de peine
et une
jeune fille de 18 ans, honnête, pour la confiserie. Ellgès-Godard, rue Fournière. 223-2

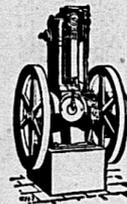
Belle situation indépendante
est offerte par maison connue, fondée en 1885, à Monsieur célibataire de 25 à 45 ans, connaissant français et allemand pour accompagner négociant en voyage (onze mois par an) en France et l'étranger, pour lui servir de Co-Directeur, secrétaire, interprète et pour donner extension à son chiffre d'affaires. Il faut disposer de 30 à 50.000 Marks. (Rien des agences.)
Ecrire sous chiffre 223-3 au bureau du journal.

Apprenti
sachant les 2 langues est demandé de suite, à la maison The Sport, vêtements p. Messieurs sur mesure, rue Serpenoise, 23/31. 223-7

MOTEURS DEUTZ

à benzol, naphthaline, gaz pauvre, l'huile lourde, etc. sont dans la consommation

meilleur marché que l'électricité



Exemple:
Le moteur Deutz à benzol de 6 chevaux consomme en pleine charge 6 X 0,3 = 1,8 kg de benzol à 30 Pl. = M. 0,54 à l'heure.

Le moteur électrique dans les mêmes conditions consomme 6 X 0,9 = 5,4 kilowatt à 20 Pl. = M. 1,08 à l'heure.

Demandez offre à

Gasmotoren-Fabrik Deutz
Karlsruhe.

TROIS-EPIS près COLMAR (Haute-Alsace)

(750 mètres d'altitude)

La plus ravissante station climatique des Vosges avec vues sur le Haut-Koenigsbourg.

Grands Hôtels des Trois-Epis, Soc. an.

Hôtels de tout premier rang, 200 chambres, appartements avec bain et toilette, chambres avec eau chaude et eau froide. Vente terrasse avec panorama splendide. Eclairage électrique. Chauffage central. AUTO GARAGE. TENNIS. Poste et télégraphe. Téléphone Colmar n° 95. Tramway électrique de la station de Türkheim aux Trois-Epis.

Ch. OSTERMANN, directeur.

On demande
PERSONNE

d'un certain âge, 30 à 40 ans, pour soigner personne âgée et enfant. Sachant le français. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal. 223-10

Lavez au moyen de la Soude Henkel

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La plus Grande Maison de Vêtements

DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

et TOUT ce qui concerne la TOILETTE

de l'HOMME, de la DAME et de l'ENFANT

Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande

Expéditions Franco de Port à partir de 25 francs

SEULES SUCCURSALES: Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Angers, Saintes, Lille.

Exposition Internationale 1904 || Prix d'honneur Médaille d'Or

Maison Val. LEMAIRE

Plomberie - Ferblanterie en bâtiment

Louis EISENBACH, Succ.

METZ - 6, Rue Cour des Ranzières

Téléphone 1174 208-7

Magasin et Installation d'appareils de Distribution d'eau d'Hygiène - Assainissement et tout-à-l'égout - Salles de Bains - Spécialité d'articles et Installations de Brasseries, Cafés et Hôtels toujours en magasin - Grand choix de Comptoirs - Buffets - Gardo-manger - Colonnes et robinetterie en Neussilber et appareils hydrauliques à acide carbonique et autres.

Installations d'eau - Gaz - Vapeur et Chauffage

Suis acheteur de
Seigle et Blé

et prie de m'envoyer offres et échantillons.

L. GOTTLIEB

Metz-Sablon

Bureau central; rue Empereur Guillaume, 28.

93-10

On demande de bons

Ouvriers peintres

S'adresser rue des Allemands, 16. 224-6

Chauffeur

avec bons certificats

cherche place

(peu exigeant comme salaire).

S'adresser au bureau du journal. 224-8

Abattoir

Samedi 16 Mai

à 8 heures du matin

Vente de viande de bœuf

et de porc crue

Les cartes sont délivrées un quart d'heure avant la vente.

PLOMBAGE

Nettoyage et pose de dents

Coronnes or et composition

TRAVAUX A PONT

J.-F. CHRISTOPHE

DENTISTE

rue Sainte-Marie, 22.

METZ

A vendre ou à louer

Maison de Commerce

Épicerie, Mercerie, Boulangerie, Centre ruinier.

S'adresser au bureau du journal. 224-10

50 Jouets et Confiterie

METZLER FILS

METZ - rue Fournière, 62 - METZ

Gros Maison fondée en 1878

Détail

Spécialité pour Bazaars et Marchands forains; Jouets et Jeux pour écoles, pensionnats, patronages; Jeux de Paris et d'Allemagne; Nain jaune; Jetons; Osselets; Damiers; Echiquiers; Cartes à jouer; Lotos; Dominos; Balles tennis; Jeux de tonneau; Croquets; de Quilles; de Boules, etc. Artifices de jardins et de Salons, flammes de bengale, lanternes vénitienes, etc.

Prix modérés. Montgolfières. Prix modérés.

On achète bon marché

durant la foire seulement chez

Reiner Bauer de Cologne

Toiles cirées - Toile peau - Toile caoutchoutée - Toile caoutchoutée pour malades, enfants, femmes en couches, etc. - Tabliers de caoutchouc pour enfants et adultes, très solides. Devants de lit et descentes - Tapestry - Laine et cordelières - Sentiers - Sentiers de table.

Un stock tapis caoutchouc prix habituel 3 M pour 1,50 M.

La boutique se trouve près de la halle de Gymnastique, contre la Présidence. 219-9

Reiner Bauer de Cologne